Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE
AU BRESIL

Conseil consulaire en formation « protection et action sociale »
8 novembre 2016 à 9 h 00 à l'Ambassade de France

Procès-verbal

Participants:

Membres de droit avec voix délibérative :

M. DE MAISONNEUVE:	Président du conseil consulaire par délégation de l'Ambassadeur.
M. Xavier NOËL-BOUTON :	Conseiller consulaire.
M. Jean SUBLON :	Conseiller consulaire. Mandat à M. NOËL-BOUTON.
M. Jean-François DELUCHEY :	Conseiller consulaire.

Membres participants avec voix consultative :

M. Dominique LOUIS :	Représentant ADFE.
M. Francis DARVENNE :	Le médecin-conseil du poste

Membres à voix consultative :

M. Samuel BOUCHARD :	Chef de la section consulaire
M. Antoine DE ROSSELLI :	Membre de la communauté française
M. Patrick SONGY :	Futur agent en charge des affaires sociales

Participant ne prenant pas part aux débats :

M. Thierry SOUVESTRE :	Chargé des affaires sociales - secrétaire du conseil consulaire.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE
AU BRESIL

Le président du conseil consulaire a souhaité la bienvenue aux membres et vérifié que le quorum était atteint (4 membres sur 4 ayant voix délibératives étaient en effet présents).

Il a précisé que cette réunion avait pour objet de traiter les dossiers des demandeurs résidents dans la circonscription de Brasilia en réalisant également la présentation des dossiers traités à Paramaribo. Il a ensuite rappelé les principes de confidentialité des débats.

Ordre du jour:

- Présentation par l'agent chargé des affaires sociales de la section consulaire de l'ambassade des dossiers individuels de nos allocataires permanents : reconductions et nouvelles demandes.

- Présentation de l'aide permanente et l'aide ponctuelle aux Français résidents : principes et cas concrets. La question de la pérennité de ces secours hors de l'Union européenne. Secours et assistance aux Français détenus : étendue et limites réalistes de l'action consulaire.

1) Politique d'aide sociale 2015 et dotation de la circonscription.

A - Bilan global « monde ».

Le président a rappelé que la programmation des crédits d'aide sociale pour 2017 est soumise, à l'avis des conseils consulaires pour la protection et l'action sociale en conformité avec le décret 2014-144 du 18 février 2014.

Il a ensuite indiqué qu'en **2015,** les prévisions de dépenses d'aide sociale se sont élevées à **14 571 154 €.**

	crédits inscrits en LFI	crédits après régulations (gels)	crédits notifiés (A)	crédits délégués	crédits consommés (B)	taux de consommation (B/A)
2012	16 235 000 €	15 205 336 €	15 179 251 €	14 918 414 €	14 635 655 €	96,40 %
2013	16 235 000 €	15 209 461 €	15 035 838 €	14 684 503 €	14 515 851 €	96,50 %
2014	16 235 000 €	15 098 550 €	14 530 673 €	14 234 605 €	14 049 802 €	96,70 %
2015	15 709 000 €	14 452 280 €	14 571 154 €	14 286 618 €	14 148 661 €	97,10 %

Il a également informé que compte tenu du montant attribué à l'aide sociale après mise en réserve (14 393 446 €), la DFAE a proposé de dépenser 13 431 931 € pour l'exercice 2016, selon le détail ci-dessous :

- Les allocations de solidarité (AS) : Pour l'année 2016, le coût de cette mesure est de 5 875 045 € (contre 6 867 922 € en 2015) pour un total de 2 147 bénéficiaires (2 316 en 2015).

- Les allocations adultes handicapées (AAH) : Pour l'année 2016, le coût de cette mesure est de 4 960 728 € (contre 5 413 456 € en 2015) pour un total de 1 200 bénéficiaires (1 246 en 2015).

- Les allocations enfants handicapés (AEH) : Pour l'année 2016, le coût de cette mesure est de 1 213 735 € (contre 1 142 897 € en 2015) pour un total de 449 bénéficiaires (417 en 2015).

Source : Compte rendu de la commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger = Paris, 11 mars 2016 =

B - Bilan 2016 – circonscriptions de Brasilia et Recife

Le président a exposé, dans leurs grandes lignes, les dépenses effectuées de 2011 à 2016 pour les circonscriptions de Brasilia et de Recife (regroupées entre 2004 et le 5 octobre 2015).

Une constante : le contexte budgétaire est contraint depuis au moins cinq ans et chaque dépense à prévoir doit être justifiée avec toujours davantage de rigueur.

	CCPAS BRASILIA ET RECIFE	
	Quantité d'allocataires	montant délégué
2011	38	145 825 €
2012	37	168 386 €
2013	32	111 719 €
2014	33	113 421 €
2015	28	113 045 €
2016*	9	30 930 €

**uniquement Brasilia. Recife est devenu consulat de plein exercice en octobre 2015.*

Pour 2015, un montant Brasilia de 30 930 Euros a été accordé par le Département.

L'agent en charge des affaires sociales a rappelé la diversité des situations, toutes graves, ayant conduit à l'attribution de 10* aides ponctuelles (10 secours occasionnels, soit 3 688 € au total) au bénéfice de nos compatriotes établis dans la circonscription de Brasilia.

*d*es *crédits non-utilisées pour une allocation mensuelle (AAH) ont étés redéployés vers l'enveloppe des secours occasionnels et aides exceptionnelles.*

C - Évolution du taux de chancellerie

Dates	Euros
16/04/2016	**0,252**
01/07/2016	**0,272**
16/08/2016	**0,280**
16/09/2016	**0,274**
16/10/2016	**0,279**
01/11/2016	**0,289**

2) Perspectives pour 2016

A - aides exceptionnelles / secours occasionnels

Une provision pour aides exceptionnelles et secours occasionnels de 3 700 euros sera demandée, afin de faire face aux nécessités déjà courantes dans la circonscription de Brasilia et pour tenir compte de situations potentielles d'urgence liées au nombre croissant de Français venant dans la circonscription.

Cette somme correspond aux dépenses liées aux frais de santé effectuées dans le nord-ouest du Brésil sur la base de la dotation 2016.

B - Taux de base

Le Service économique régional (SER) de l'ambassade a rédigé une **note récente (30/08/2016) sur l'évolution du coût de la vie au Brésil**.

Le taux d'inflation officiel enregistré à Brasilia s'y établissait à 8,05% à la mi-août 2016, sur 12 mois glissants, bien au-dessus de la cible de la Banque Centrale (4,5% +/-2pts) malgré le fort resserrement monétaire. En 2015 l'inflation au Brésil a atteint les 10,67% (6,41 % en 2014 et 5,91% en 2013).

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE
AU BRESIL

Inflation à la mi-août 2016, sur 12 mois glissants :

Brasilia	8,05%
Recife	8,51%
Rio de Janeiro	9,49%
São Paulo	8,83%

Source : IBGE

Inflation à la mi-août 2016, sur 12 mois glissants pour les principaux groupes de dépenses :

Principaux groupes de produits	RJ	SP	DF	RE	NATIONAL
Inflation générale	9,49%	8,83%	8,05%	8,51%	8,95%
Alimentaire	12,49%	12,94%	11,97%	12,21%	13,73%
Logement	6,28%	6,14%	5,73%	5,53%	5,56%
-dont loyers résidentiels	*7,24%*	*13,05%*	*5,94%*	*7,54%*	*9,57%*
Santé	11,34%	12,48%	11,1%	11,54%	11,59%
-Médecins et dentistes	*5,34%*	*6,53%*	*6,53%*	*11,11%*	*7,35%*
-Pharmacie	*10,64%*	*14,27%*	*12,43%*	*11,91%*	*12,86%*
Education	11,02%	8,73%	9,31%	5,26%	9,35%
Transport	9,53%	7,17%	7,05%	8,14%	7,44%
-transports publics	*12,77%*	*8,87%*	*27,75%*	*12,96%*	*11,43%*

Source : IBGE, IPCA-15

Le chargé des affaires sociales évoque plusieurs données utiles sur le salariat et l'assistance médicale dans le pays de résidence :

Le salaire médian (calculé en prenant en compte que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus - cf. définition de l'INSEE) est évalué à 1760 réais, soit 398 euros (les données brésiliennes les plus récentes datent du recensement de 2010).

Le salaire moyen (moyenne de l'ensemble des salaires d'une population considérée) correspond à 1 972 (446 euros).

Le salaire minimum fédéral au Brésil est fixé à 880 réais (199 euros) depuis le 01/01/2016.

L'assistance médicale publique au Brésil est précaire (les besoins sont considérables et les moyens disponibles encore très faibles, malgré la qualité et le dévouement de certains praticiens). Une simple consultation médicale privée coûte autour de 200 réais (45,20 euros) chez un généraliste et peut atteindre 750 réais (169,50 euros), voire plus, chez un spécialiste.

Les plans de santé (équivalent lointain des mutuelles connues dans l'UE) pratiquent des tarifs déjà inabordables pour la classe moyenne : environ 400 réaux (90,40 euros) mensuels pour un enfant avec évolution suivant la tranche d'âge et, à partir de 60 ans, jusqu'à 2 300 réaux (520 euros). Ces caisses privées n'acceptent pas de cotisants ayant 80 ans et plus.

C - Dépenses mensuelles d'une personne âgée vivant seule

La note 2016 du SER ne peut donner exactement le montant minimum des dépenses mensuelles « d'une personne âgée vivant seule au Brésil » (par exemple, le poste « santé » d'une personne âgée est très variable).

L'évaluation moyenne ci-après est soumise à l'examen du conseil consulaire. Elle repose sur le train de vie, régulièrement vérifié, des allocataires CCPAS établis à Brasilia.

Logement	250 €
Nourriture	200 €
Santé	300 €
Habillement	50 €
Autre	50 €
Total	**850 €**

D - Taux de base : historique récent et demande pour 2017.

Année 2014 : 600 euros proposés, 479 euros accordés.
Année 2015 : 600 euros proposés, 562 euros accordés.
Année 2016 : 600 euros proposés, 398 euros accordés.

Compte-tenu tenu de la nette évolution du coût de la vie, **il est proposé par le conseil consulaire que le taux de l'allocation de base soit établi à 600 euros pour 2017**.

3) Perspectives 2017 – Dossiers

A – Paramaribo

Compte tenu de la forte dévaluation de la monnaie locale et de la situation précaire dans laquelle se trouvent les familles sollicitant l'aide de ce poste, l'ambassade de France à Paramaribo propose le renouvellement des 7 aides sociales accordées au titre de l'année 2016 et présente 1 nouvelle demande d'allocation pour 2017.

1/ Allocation de solidarité : 1

2/ Secours mensuels spécifiques enfants : 7

3/ Allocation enfant handicapé : **1**

4/ Allocation à durée déterminée : 1

4/ Secours occasionnels et aides exceptionnelles

Une provision pour aides exceptionnelles et secours occasionnels de 1000 € sera demandée afin de faire face aux urgences. Pour mémoire, quatre détenus français sont actuellement présents dans les prisons surinamaises.

5/ Taux de base 2017

La proposition du taux de base est fixée à 293 €. Cette augmentation tient compte à la fois de l'inflation locale et de la dévaluation de la devise surinamienne. Pour mémoire, le taux de chancellerie au 1er novembre 2016 est de 0.135 € = 1 dollar du Suriname (SRD).

B – Brasilia

Le conseil a ensuite procédé à l'étude des 7 dossiers individuels de la circonscription.

M. SOUVESTRE, agent en charge des affaires sociales, a présenté les dossiers de chaque famille (toutes sont inscrites et connues du poste).

ALLOCATION DE SOLIDARITE : 4

ALLOCATION ADULTE HANDICAPE : 1

SECOURS MENSUELS SPECIFIQUES ENFANTS : 2

Le président a remercié l'ensemble des participants et levé la séance à 9h45, à l'épuisement de l'ordre du jour.